

PROJET PÉDAGOGIQUE DES MERCREDIS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BOISSEUIL (87)



Adresse : Rue Antoine BLONDIN - 87220 BOISSEUIL

Téléphone : 05 55 06 10 30

E-mail : alsh@mairie-boisseuil87.fr

« Le projet pédagogique *met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur et il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs. Il établit les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.*

Ce projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société. »

1) Descriptif du centre de loisirs

L'Accueil de loisirs dépend de la mairie de Boisseuil (87) qui propose aux familles un éventail varié d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Le centre de loisirs se situe rue Antoine BLONDIN à Boisseuil, à proximité du groupe scolaire Guy MONNEROT et Antoine de Saint Saint-Exupéry.

L'accueil de loisirs est enregistré à la DDCS de la Haute-Vienne sous le 0870066AP000119 pour l'année scolaire 2019-2020. Il a une capacité d'accueil de 120 enfants de 3 à 17 ans.

MOYENS MATERIELS

La structure dispose de nombreuses pièces d'activités :

Quatre salles sont réservées à l'accueil des différentes tranches d'âge :

- une salle pour les Loulous de PS et MS
- une salle pour les Marmailoux de GS et CP
- une salle pour les Papuches de CE1 et CE2
- une salle pour les Juniors de CM1 et CM2
- les préados/ados à partir de la 6^{ème} partagent la salle des Juniors.
- Un atelier de peinture avec un point d'eau.
- Un atelier de bricolage, menuiserie.
- Une salle informatique.
- Un dortoir pour les maternels.
- Une salle polyvalente avec écran, vidéo projecteur et espace d'exposition.

MOYENS HUMAINS

L'équipe pédagogique

Une convention est signée entre les mairies de Boisseuil et d'Eyjeaux.

65 enfants en moyenne sont présents les mercredis. Ils viennent essentiellement des deux communes citées.

6 animateurs et une directrice sont employés par la mairie de Boisseuil, 1 animatrice est employée par la mairie d'Eyjeaux.

Le personnel technique

Le personnel de la restauration et d'entretien, agents de la commune de Boisseuil, collabore avec toute l'équipe pédagogique afin de faciliter la réalisation des projets et créer les conditions optimales pour l'accueil des enfants.

2) Les intentions éducatives de la commune de Boisseuil

Notre rôle est d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement. Aux côtés des familles, de l'école et des autres intervenants, nous nous devons d'offrir un environnement propice à l'épanouissement de chaque jeune ; pour cela nous devons avoir des règles claires et précises et nous nous baserons sur :

3 grands principes éducatifs :

RESPECT :

Apprendre à respecter son corps.

Découvrir la vie en collectivité.

Grandir en adoptant des pratiques respectueuses de notre planète.

ENGAGEMENT

S'engager dans des projets solidaires.

S'engager dans des activités, choisir.

Donner son avis et l'expliquer.

DECOUVERTE

Découvrir des activités sportives, culturelles, scientifiques et environnementales.

S'ouvrir au monde et aux différences.

3) Les objectifs de la directrice et de son équipe.

LE RESPECT

OBJECTIF GENERAL 1 : Eveiller la conscience citoyenne de l'enfant.

Objectifs opérationnels :

1- Eduquer l'enfant au respect de l'environnement.

Moyens :

- Mise en place de poubelles de tri.
- Sensibilisation au non gaspillage de l'eau, du papier et de la nourriture : compost, affichages et sensibilisation orale.

2- Conduire les enfants à s'écouter.

Moyens :

- Mise en place de règles de vie
- Mise en place de temps de paroles
- Mise en place d'activités qui favorisent l'entraide, l'esprit d'équipe.

OBJECTIF GENERAL 2 : Favoriser l'autonomie et la vie en collectivité de l'enfant.

Objectifs opérationnels :

1- Responsabiliser l'enfant à la mesure de ses capacités.

Moyens :

- Mise en libre-service des jeux et matériel pédagogiques.
- Favoriser l'entraide dans le groupe sans l'intervention systématique de l'adulte.
- Lui permettre de mener un jeu ou une activité.

2- Etablir un climat de confiance pour que chacun puisse s'exprimer librement.

Moyens :

- Laisser le choix à l'enfant de s'exprimer sous différentes formes lors de temps d'expression.
- Être disponible et à l'écoute de l'enfant.

L'ENGAGEMENT

OBJECTIF GENERAL : Permettre à l'enfant de se positionner et d'aller au bout de son choix.

Objectifs opérationnels :

1- Proposer des activités variées et adaptées à son âge.

Moyens :

- Mettre en place des réunions d'équipe qui permettent d'établir un programme d'activités.
- Donner la parole aux enfants pour connaître leurs besoins, leurs envies.

2- Proposer des projets réalisables à long terme.

Moyens :

- Mettre en place une activité en fil rouge.
 - Initier des projets importants.
- 3- Faire participer les enfants aux tâches de la vie quotidienne.

Moyens :

- Mise en place, débarrassage et nettoyage de la table à midi.
- Impliquer les enfants dans la préparation, la distribution et le débarrassage du goûter.

LA DECOUVERTE

OBJECTIF GENERAL : Développer la curiosité de l'enfant et ses capacités.

Objectifs opérationnels :

1- Proposer des activités innovantes.

Moyens :

- Se former, s'informer sur les nouvelles pratiques, les nouvelles techniques.
- Organiser des stages de découverte.
- Mettre à contribution des intervenants spécialisés.

2- Encourager l'enfant dans ses capacités.

Moyens :

- Être attentif aux différentes actions de tous les enfants.
- Donner les moyens à l'enfant de partager ses savoir-faire.

4) L'accueil d'un enfant en situation de handicap

L'accueil d'un enfant porteur de handicap à l'ALSH vise à lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres enfants. Sa mise en œuvre s'exprime par un objectif présent dans le projet éducatif de la commune et qui concerne la découverte de la vie en collectivité.

Dispositions prises pour l'intégration d'un enfant en situation de handicap :

Avant l'accueil

Il est indispensable que les familles se fasse connaître auprès des services de la mairie et viennent rencontrer l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs.

Cette première rencontre a pour objectif de permettre aux parents d'exprimer clairement leur demande et pour tous de prendre connaissance des responsabilités engendrées et des différents paramètres qui devront être pris en compte pour l'accueil de l'enfant.

Points abordés durant la rencontre :

- Informations précises sur le type de handicap de l'enfant.
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un **centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre** à toutes les demandes et souhaits.
- La définition des besoins et particularités de l'enfant.
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant (espace, temps).
- Signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant.
- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels, ...).

Pendant l'accueil

Comme pour tous les enfants accueillis, un lien sera créé entre la famille, l'enfant et le centre.

Celui-ci s'exprimera par :

- une visite du centre dès le premier jour.
- des temps de discussion et de partage d'expérience au retour des parents.
- respecter les rythmes de vie de l'enfant handicapé et sa participation aux différentes activités.
- Respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respect et suivi du traitement médical éventuel
- Proposer des temps de repos selon les besoins.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil

- Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité de l'accueil).
- Restitution de tous les documents et médicaments (non utilisés) aux parents.

5) la vie quotidienne

L'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 12h00 à 18h30.

Deux animateurs vont chercher les enfants de l'école maternelle pendant que le reste de l'équipe attend les enfants de primaire dans leur cour pour les conduire au réfectoire.

Un animateur inscrit les enfants sur la tablette numérique.

A 11H30, un animateur répartit les couverts, en pile, sur les tables et à midi, un autre animateur avec l'aide de 4 ou 5 enfants, vont disposer les couverts correctement sur chaque table.

Vers 12h15, les enfants de la commune d'Eyjeaux arrivent en car. Lorsque tous les enfants sont installés à table, nous prenons notre repas ensemble

Les repas

Nous prenons nos repas au restaurant scolaire. Les menus, variés et équilibrés sont préparés par le cuisinier employé par la mairie de Boisseuil.

Les menus sont affichés sur un tableau à l'accueil de loisirs ainsi qu'à l'entrée du restaurant scolaire.

Il est souhaitable que les animateurs se répartissent entre les tables à chaque repas.

Toutefois, certaines tables peuvent être laissées en autonomie sous le regard vigilant des animateurs à proximité.

Ce moment permet l'apprentissage de l'autonomie et la sensibilisation à l'hygiène corporelle et alimentaire (se laver les mains, manger proprement et goûter à tout).

Le temps du repas doit être l'occasion d'écouter et mieux connaître les enfants. En effet, ils abordent à ces moments-là des sujets dont ils n'ont pas l'occasion de parler pendant les activités.

Le repas est un temps qui doit être calme, l'animateur veillera à ce que les conversations aient un niveau sonore convenable. Il incitera les enfants à goûter de chaque plat au moins une fois.

Pour les enfants présentant un régime alimentaire (de santé ou religieux), les menus sont adaptés à leur besoin.

A 13h15, deux animateurs et quatre enfants restent pour nettoyer les tables et remettre les chaises en place, pendant que tous les autres enfants et animateurs rejoignent les locaux de l'accueil de loisirs.

Les temps de repos après le repas

Les maternels

Repos allongé ou sieste d'environ une heure.

En attendant que tous les enfants se réveillent l'animatrice a un rôle d'accompagnateur.

Il reste présent jusqu' à l'endormissement, puis aide les enfants à se rhabiller à leur réveil. Les enfants se lèvent seuls dès qu'ils sont réveillés et rejoignent la salle d'activités. Si l'enfant a eu « un accident » pendant la sieste, l'animatrice veillera à la toilette de l'enfant (gant et serviette à disposition) et changera les draps afin qu'ils soient lavés.

Les enfants sont inscrits généralement à la semaine. En début de semaine, les lits sont faits, avec l'attribution d'un lit par enfant, les draps sont changés en fin de semaine.

Les primaires

Après le repas, les animateurs instaurent un temps calme pendant lequel les enfants ont différents choix d'activités calmes, selon leurs envies : jeux de société, dessins, bibliothèque...

A 14h15, les animateurs proposent les activités prévues en fonction des demandes des enfants et de ce qu'ils souhaitent leur faire découvrir.

A 16h00, un gouter préparé par le service de restauration est servi en impliquant les enfants dans la préparation, la distribution et le débarrassage.

Le départ

Les familles peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h00. C'est l'occasion pour l'équipe de rencontrer les parents et de donner des informations concernant l'enfant (fatigue, comportement...)

Chacun doit veiller à communiquer au mieux avec les familles et ainsi assurer un bon suivi de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les familles doivent obligatoirement se présenter à un animateur avant de partir avec leur(s) enfant(s).

Les familles ont la possibilité de joindre la directrice par téléphone en cas d'urgence. Les numéros sont indiqués sur les documents d'inscription.

A partir de 17h00, un animateur organise des petits jeux collectifs auxquels les enfants peuvent participer ou jouer librement sous le regard vigilant des autres animateurs.

Les objets personnels

L'équipe pédagogique peut autoriser les jeunes enfants à apporter certains objets personnels (petits jouets ou doudous par exemple). Ces derniers peuvent rassurer l'enfant et l'aider à trouver le sommeil pendant la sieste pour les plus jeunes.

En ce qui concerne d'autres jouets, jeux ou cartes, l'équipe ne peut pas être tenu responsable d'une casse ou perte pendant la journée.

Les vêtements doivent être marqués aux nom et prénom de l'enfant pour faciliter les recherches des animateurs en cas de vêtements égarés.

6) Les activités

C'est par le jeu que l'enfant se construit, apprend la vie en collectivité et la maîtrise de son environnement.

Notre objectif n'est pas d'occuper les enfants ni d'en faire des consommateurs de loisirs mais de mettre en place des activités afin de répondre au mieux à leurs besoins et participer au développement de leur apprentissage et du respect des règles de vie en collectivité.

Un planning d'activités et de sorties est préparé par cycle de mercredis (de vacances à vacances). Celui-ci n'est pas figé, notre projet pédagogique visant à développer l'autonomie des jeunes, il est susceptible d'être modifié lors des bilans, en fonction des souhaits et des besoins des enfants mais également de la météo.

Les activités d'expression : théâtre, chants, motricité, danse....

Les activités de créations manuelles : modelage, cuisine, dessin, découpage, bricolage....

Nous proposons à l'enfant de travailler différents matériaux, différents supports et ainsi développer sa créativité, son originalité. Dans la mesure du possible, nous utilisons du matériel de récupération.

Les activités ludiques et sportives : jeux en groupes, sport d'équipe et individuel (jeux de piste, parcours motricité, jeux de ballons ...)

Dans les sports collectifs, l'enfant développera la coopération, l'esprit d'équipe, le respect des règles et de l'autre. Nous veillerons à une évolution positive des comportements individuels et collectifs dans le jeu.

Les activités libres : les enfants ont besoin de temps libre pendant lesquels ils peuvent jouer sans intervention directe d'un adulte, dans la limite des règles de sécurité. L'animateur est présent et répond aux attentes des enfants.

Les liens avec le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et la bibliothécaire :

Avec le RAM : quelques activités sont organisées par les animateurs de l'ALSH des 3/4 ans et de l'animatrice du Relais 0/3 ans, notamment pendant les petites vacances (parcours de motricité au gymnase, contes, peinture...)

Avec la bibliothécaire : les mercredis et pendant les vacances, Sylvaine prépare des livres en lien avec nos thèmes d'animation. Selon ses disponibilités, elle se déplace à l'ALSH pendant le temps calme pour lire des histoires aux enfants. Les enfants peuvent se rendre à la bibliothèque pour des recherches avec leurs animateurs.

7) Organisation du travail de l'équipe

L'équipe se réunit autour de la directrice, tous les 15 jours pour les activités des mercredis. Ces réunions ont pour objectif :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Rôle de la directrice

La directrice est responsable du centre et garante de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle assure le bon déroulement des activités et la sécurité physique et morale des enfants et de l'encadrement.

Elle gère les dossiers administratifs, les divers documents officiels et les effectifs des enfants inscrits.

Elle est déchargée de la gestion financière de l'ALSH par le service comptabilité de la mairie.

Elle a un rôle de formation (animateurs, suivi et validation des stagiaires le cas échéant).

Elle coordonne et anime l'équipe d'animation.

Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, municipalités, familles...).

Elle rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.

La directrice peut renforcer un groupe en cas de besoin.

L'équipe d'animation

Les animateurs gèrent les problèmes de la vie quotidienne, montent des projets d'animation et d'activités.

Ils doivent toujours garder en tête l'aspect sécurité dans l'organisation d'une activité.

Ils doivent écouter les enfants, tenir compte de leurs remarques, mais aussi, leur apprendre à s'écouter, à demander la parole, à faire partie d'un groupe.

Ils les accompagnent dans l'apprentissage de l'autonomie par une mise en confiance et un respect de leur personnalité de l'enfant afin que celui-ci en fasse autant :

- Respect des émotions de l'enfant (pleurs, peur...)
- Respect de ses rythmes : l'enfant est en vacances, nous devons donc lui permettre de rompre le rythme scolaire en lui laissant le temps de vivre, en lui donnant la possibilité d'un temps de repos dans la journée.
- Parler à l'enfant dans un langage respectueux, mesuré et compréhensif.

Les animateurs doivent aller à la rencontre des familles, les accueillir, leur donner des informations concernant la journée et si possible, répondre à leurs questions.

Les animateurs doivent participer aux activités avec les enfants et ne pas rester ensemble à discuter entre eux.

Ils doivent garder une attitude positive, motivée et motivante jusqu'à la fin de la journée.

Toutes informations relatives aux jeunes doivent être partagées au reste de l'équipe dans l'intérêt de l'enfant.

8) Relations avec les parents

Nous rencontrons préalablement les parents au moment de l'inscription des enfants afin de leur présenter l'organisation de l'accueil de loisirs et effectuer une visite des locaux.

Nous diffusons les informations ainsi que les programmes indicatifs de nos activités et projets. Evidemment, l'accueil du matin et du soir restent des moments privilégiés pour un échange avec les parents.

Nous encourageons les familles à nous rencontrer en cas de questions ou tout autre besoin.

9) Règles de vie pour tous les enfants et tous les adultes

Les règles non négociables

L'usage de stupéfiants et d'alcools est interdit.

Les animateurs, faisant usage de tabac, doivent le faire hors de la vue des enfants et pendant les temps de pauses prévues dans la journée.

L'utilisation du téléphone portable à titre personnel n'est pas autorisée.

Une tenue décente et correcte est attendue de tous.

Chacun doit respecter la propreté des locaux et des alentours.

Aucune forme de racisme ni aucune ségrégation ne sera tolérée.

Les comportements violents et/ou humiliants envers les jeunes et/ou un autre membre de l'équipe sont interdits.

Tous les animateurs sont responsables de **tous les** enfants et devront veiller à un encadrement permanent. La **sécurité** doit être la pensée de tous.

Les règles de vie négociables

En accord avec le groupe et dans la mesure des possibilités, les enfants peuvent choisir de modifier le programme d'activités prévu.

En cas de besoin et en accord avec la directrice, les animateurs peuvent modifier leurs horaires de fin de journée dans la mesure où l'encadrement est assuré.

10) Sécurité physique

Les sorties :

Les sorties sur la voie publique seront pratiquées de manière prudente et dans le respect du code de la route et de la réglementation en vigueur.

- Toujours se déplacer avec au moins deux adultes
- Ne jamais sortir sans une trousse à pharmacie : ne pas oublier de vérifier son contenu.
- Réfléchir au choix du lieu le plus adapté pour ce que vous voulez faire.
- Compter les enfants le plus souvent possible.
- Respect de l'environnement.

Bien sûr, chaque animateur devra être disponible et à l'écoute des enfants pour déceler leurs besoins. Nous devons savoir modifier les projets d'activités en fonction des événements : temps, fatigue, environnement...

Chaque animateur est entièrement responsable des activités qu'il anime pendant la durée de celles-ci, et veillera non seulement à leur bon déroulement mais en priorité à la sécurité des participants.

11) La sécurité affective

Il est essentiel de prendre en compte chaque enfant. Il faudra tenir compte de l'histoire de chacun, prendre le temps de connaître les enfants.

Il faut être capable d'observer tout ce que les enfants nous donnent à voir, être capable de lire les signes, savoir les écouter, être patient.

Il faut intégrer tous les enfants dans le groupe, veiller à ce qu'il n'y ait pas d'exclus ou de souffre-douleur. Il est important que tous se sentent libre de s'exprimer.

Les adultes donnent les repères, le cadre ; il est un modèle.

12) Sécurité incendie

Un exercice d'évacuation peut être effectué à tout moment et chaque animateur connaît les consignes à observer :

- 1- Dès que l'alarme retentit, évacuer tous les locaux rapidement mais sans courir pour éviter l'effet de panique.
- 2- En sortant, les animateurs déverrouillent les portes extérieures.
- 3- Un animateur, désigné, se tient au portail d'accès pour empêcher l'entrée d'une famille dans l'enceinte de l'ALSH.
- 4- Ne pas prendre d'effets personnels mais prendre la tablette numérique pour le comptage des enfants.
- 5- Les animateurs et les enfants se rassemblent en groupe, **au point de rassemblement, côté théâtre de verdure.**
- 6- Chaque animateur compte les enfants qui composent son groupe pour en faire part à la directrice.
- 7- Les animateurs de chaque groupe gèrent les enfants de leur groupe, à l'extérieur.
- 8- Vérification de toutes les pièces du bâtiment :
 - La directrice Catherine MAURICE vérifie les parties côté bureau, cuisine, sanitaires, salle ado.
 - Une animatrice vérifie les parties salles d'activité, ateliers et sanitaires.

Ils s'assurent que les pièces sont vides avant de sortir à leur tour.

13) Suivi sanitaire / infirmerie

A l'inscription des enfants, les parents fournissent les informations relatives :

- aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications,
- aux antécédents médicaux ou chirurgicaux,
- aux pathologies chroniques en cours,
- aux allergies alimentaires et/ou médicamenteuses,
- aux traitements en cours avec leurs ordonnances originales,
- aucun traitement ne sera administré sans ordonnance.

Le centre est équipé d'une infirmerie, d'une pharmacie. La directrice et plusieurs animateurs sont titulaires du PSC1 ou de la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

En l'absence d'assistant sanitaire pour les mercredis, la directrice et son adjoint veillent à :

- l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical. Si le traitement nécessite que l'enfant en dispose en permanence, le donner à l'animateur référent (par exemple Ventoline en cas de crise d'asthme).
- s'assurer que le traitement est bien suivi.
- conserver les médicaments et tout produit pharmaceutique dans l'infirmerie.
- tenir le registre dans lequel sont reportés tous les soins donnés.
- tenir à jour les trousse de premiers secours.
- veiller à ce qu'une bonne hygiène règne par un lavage de mains après une activité salissante, un passage aux toilettes, avant les repas.

Chaque groupe possède une pharmacie de premier secours pour ses déplacements hors du centre.

14) Évaluation des objectifs

Évaluation du projet

La finalité sera de vérifier si les objectifs sont atteints ou de mettre en évidence les écarts entre le projet initial et le projet réalisé.

L'évaluation d'un projet permet de tirer des leçons des succès et des échecs pour l'avenir.

L'évaluation des activités

Après des enfants :

Par une écoute et l'observation des enfants chaque jour : sont-ils impliqués, intéressés, quels sont leurs besoins ?

Par le bilan des animations vécues le jour même.

Après des animateurs

Pendant les réunions et si possible en fin de journée. En fonction des besoins constatés, les animateurs améliorent, ajustent, et/ou adaptent les activités.

Après un grand jeu.

Après des parents

Par les différents échanges le matin ou le soir et par un questionnaire de satisfaction.

Après du personnel technique

Régulièrement par des échanges sur leur travail.

Le fonctionnement du groupe

Chaque membre de l'équipe trouve-t-il sa place ?

Les responsabilités ont-elles été bien assumées par chacun ?

Les stagiaires éventuels ont-ils eu suffisamment de place dans l'organisation pour apprendre et progresser ?

S'il y a eu des conflits internes, comment se sont-ils résolus ?

Peut-on tirer des leçons de l'organisation du groupe ? (Nombre d'enfants, nombres d'animateurs...)

A-t-on tenu compte des demandes des enfants lors des bilans ?

ANNEXES 1

Journée type enfants de primaire les mercredis

- 12h00 – 12h15 : Accueil des enfants dans la cour de l'école primaire
Accueil des enfants de la commune d'Eyjeaux qui arrivent en car.*
- 12h15 – 13h15 : Repas*
- 13h15 – 13h30 : Nettoyage des tables avec quelques enfants*
- 13h30 – 14h30 : Temps calme et jeux libres*
- 14h30 – 16h00 : Activités par groupe (activités manuelles, jeux, grands jeux)*
- 16h15 – 16h45 : Goûter + rangement, nettoyage des tables*
- 16h45 – 17h00 : Bilan de la journée avec les enfants*
- 17h00 – 18h30 : Jeux organisés et libres et départs échelonnés*

Journée type enfants de maternelle les mercredis

- 11h45 – 12h00 : Accueil des enfants dans les classes de l'école maternelle
Accueil des enfants de la commune d'Eyjeaux qui arrivent en car.*
- 12h00 – 13h15 : Repas*
- 13h15 – 14h30 : Sieste ou repos, temps calme et jeux libres*
- 14h30 – 16h00 : Activités (activités manuelles, jeux, grands jeux)*
- 16h15 – 16h45 : Goûter + rangement, nettoyage des tables*
- 16h45 – 17h00 : Bilan de la journée avec les enfants*
- 17h00 – 18h30 : Jeux organisés et libres et départs échelonnés*